

Politiques et conditions relatives aux Inscriptions de l'ACADEM

Date d'entrée en vigueur : janvier 2022

Préambule

Nous avons à cœur la santé de nos étudiants.es et des membres de l'équipe de L'ACADEM. Les règles qui suivent tiennent donc compte des directives des autorités de la Santé publique en vue de la prévention du Coronavirus.

Règles sanitaires

En conformité des exigences de la Santé publique du Québec, le passeport vaccinal est requis pour les participant.e.s aux cours en présence.

Si un.e professeur.e présente des symptômes de la Covid-19 ou a été en contact avec une personne atteinte de la maladie, il devra aviser la registraire sans délai et il ou elle sera remplacé.e ou l'activité sera annulée ou reportée.

Si un.e participant.e présente des symptômes de la Covid-19 ou a été en contact avec une personne atteinte de la maladie, il ou elle devra en aviser la registraire sans délai et ne pas se présenter. En accord avec l'étudiant.e la registraire prendra les mesures appropriées selon la nature de l'activité, atelier, cours réguliers, programme intensif ou autre soit : un remboursement, un crédit, une suspension ou résiliation de cours.

Conformément aux recommandations des autorités de la santé publique, les mesures suivantes doivent être strictement respectées :

- Port du masque obligatoire en tout temps dans l'édifice.
- Distanciation physique à **1 mètre**. Le nombre maximum d'étudiant.e.s par salle est ajusté pour permettre la distanciation.
- S.V.P. limiter vos déplacements dans la salle et éviter les échanges rapprochés avec vos pairs.
- Lavage obligatoire des mains 20 secondes au savon ou avec une solution à base d'alcool avant d'entrer dans la salle de cours et avant de la quitter.
- Les étudiants doivent désinfecter leur espace de travail en arrivant et en partant. Des produits sont mis à leur disposition à cette fin.
- Ne pas échanger des matériaux ou des équipements.
- Hygiène respiratoire : S'écarter pour tousser et le faire dans son coude.

L'ACADEM se réserve le droit de résilier l'inscription de toute personne qui ne respecte pas les règles sanitaires.

Politiques et conditions relatives aux Inscriptions de l'ACADEM

1. Éthique et pratique d'atelier

1.1. Les cours ou ateliers de dessin, de peinture ou autres tels que décrits sur le site internet de l'ACADEM s'appuient sur des méthodes d'enseignement classiques adaptées à la réalité actuelle. Dans son enseignement, l'Académie valorise le respect de l'étudiant. et à son rythme d'apprentissage. De la même façon, l'Académie s'attend que ses étudiant.e.s respectent leurs pairs, les professeur.es, le personnel administratif et les modèles.

1.2. Les téléphones doivent être éteints et rangés pendant le cours ou l'atelier;

Les téléphones ou autre appareil électronique de communication ne peuvent être utilisés à l'intérieur des locaux d'enseignement que s'ils servent de support à l'enseignement.

1.3. Cours avec modèle vivant

L'espace dédié au modèle doit être respecté et les élèves ne doivent pas s'en approcher indûment. Si un. e étudiant.e a des difficultés avec la pose, il ou elle doit s'adresser au ou à la professeur.e et non au modèle. Le ou la professeur. e fera les ajustements s'il y a lieu.

2. Droits d'auteur et droit à l'image

2.1. À moins d'une indication expresse écrite à l'effet contraire l'étudiant. e autorise, sans frais, l'ACADEM à exposer ses travaux dans ses locaux ou ailleurs pour une durée à déterminer avec l'étudiant.e.

De plus l'étudiant.e accorde, sans limite de temps ni de territoire et sans frais, une licence autorisant l'ACADEM à reproduire ses travaux et à en diffuser des copies sur tout support y compris internet à des fins de promotion de l'ACADEM et de l'étudiant.e ou toutes autres fins non commerciales.

2.2. À moins d'une indication expresse écrite à l'effet opposé, l'étudiant.e autorise, sans frais, l'ACADEM, à prendre des photos sur lesquelles il ou elle pourrait figurer et à les publier sur son site Web ou son compte Facebook ou tout autre support (affiches, etc.) à des fins de publicité ou promotion de l'organisme ou de l'étudiant.e, le tout sans limite de temps ou de territoire.

3. Rangement et récupération des travaux et du matériel des étudiants

3.1. Le matériel (tablette à dessin, toile, crayons, fusain, pinceaux, huile, etc.) nécessaire aux cours ou ateliers n'est pas fourni sauf pour les cours pour enfants et jeunes ou lorsque spécifié expressément.

Politiques et conditions relatives aux Inscriptions de l'ACADEM

- 3.2. Les chevalets et planches à dessin sont fournis, de plus, les étudiants.es disposent d'un casier numéroté pour ranger leurs travaux de dessin en cours. Des espaces sont également prévus pour les peintures et le matériel.
- 3.3. Les travaux en cours, laissés sur place, doivent être identifiés lisiblement et rangés aux endroits appropriés. L'étudiant.e qui prévoit ne pas renouveler à la fin de la session ou s'absenter pour une période de plus d'un mois doit récupérer ses travaux et libérer son casier. **À défaut, par l'étudiant.e de le faire dans les trente jours de la fin de ses cours, l'ACADEM pourra en disposer à son gré.**
- 3.4. Le matériel **essentiel** peut être laissé sur place et doit être clairement identifié et rangé aux endroits appropriés. Seuls les toiles et papiers utilisés pour des travaux en cours peuvent être laissés à l'ACADEM. Le matériel doit être récupéré lorsque l'étudiant. e prévoit ne pas renouveler à la fin de la session ou s'absenter pour une période de plus d'un mois. **À défaut par l'étudiant. e de le faire dans les trente jours de la fin de ses cours, l'ACADEM pourra en disposer à son gré sans autre avis.**
- 3.5. Le respect de l'environnement et du matériel est également requis.

4. Les absences, suspensions, résiliation et abandon de cours

- 4.1. Les cours ou ateliers ne sont pas transférables à une autre personne.
- 4.2. Calcul des présences au cours

Le calcul des présences au cours s'effectue à compter de la date confirmée par le registraire pour le début des cours que l'étudiant.e soit présente.e ou non.

Lorsque l'ACADEM fait relâche pour l'été ou la période des fêtes ou tout autre période, le calcul des présences/absences est suspendu à partir de la date de relâche jusqu'à la date de reprise des cours. À cette date le calcul des présences/absences recommence à courir que l'étudiant.e soit présent.e ou non, sauf si 'il ou elle a obtenu au préalable une suspension du registraire.

4.3. Absences

4.3.1. Programmes réguliers :

Pour une session régulière de 10 séances qui se donnent de façon continue, un maximum de 2 absences/reprises par 10 séances sera accepté. Les deux reprises pourront être faites à la 11^e et 12^e semaine du cours suivi. Excepté une permission expresse du registraire, aucune reprise dans un autre horaire ne sera acceptée.

Politiques et conditions relatives aux Inscriptions de l'ACADEM

4.3.2. Programme intensif en techniques classiques et programme intensif personnalisé :

Pour une session régulière dans l'un ou l'autre des programmes intensifs continus de 12 séances, un maximum de deux cours par session peut être repris en cas d'absences. Ces cours doivent être repris dans le même horaire immédiatement après la fin de la session. Il n'y a aucune reprise pour des séances de pratique.

4.3.3. Cours pris aux deux semaines ou pour moins de 10 séances :

Aucune reprise d'absence n'est autorisée dans ces cas.

4.4. Suspension

Une suspension de cours peut être obtenue **sur demande écrite au registraire** avec motif à l'appui pour un maximum d'un mois consécutif. À l'expiration du délai de suspension les cours suivis et les absences recommenceront à être comptabilisés sans autre avis, après 4 absences sans avis, l'article 4.6 s'appliquera.

4.5. Renouvellement

L'élève qui veut maintenir sa participation à un cours en renouvelant son inscription doit le faire en continu sans reporter la date de début de son inscription, dans le cas contraire l'élève est placé sur la liste d'attente et sa place au retour n'est pas garantie.

4.6. Abandon

Quatre absences consécutives sans avis au registraire sont considérées comme un abandon de cours et aucun remboursement ne sera fait.

4.7. Demande de résiliation

Les demandes de résiliation doivent être adressées par courriel au registraire à info@academ.ca en indiquant le nom du cours, l'horaire et le motif.

Conformément à la Loi sur la protection du consommateur, le calcul du remboursement est fait de la façon suivante :

4.7.1 Cours réguliers de 10 séances et plus:

À compter de la réception de la demande de résiliation, l'ACADEM remboursera la totalité des cours si la résiliation est reçue avant le début des cours, sinon l'ACADEM retiendra sur le montant à rembourser : le montant équivalent à la valeur des cours alors donnés et ce, que l'étudiant ait été présent ou non, ainsi que 10 % du prix des cours restants.

Politiques et conditions relatives aux Inscriptions de l'ACADEM

4.7.2 Autres activités et autres cours excluant les cours réguliers de 10 séances et plus:

Le prix de l'activité sera remboursé moins des frais administratifs de 20% seulement si la résiliation est reçue 7 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.

4.7.2 Remboursement et dons:

Notez que le remboursement ne peut se faire que par virement Interac via une adresse courriel.

Compte tenu de la situation exceptionnelle causée par la Covid-19, il se pourrait que le délai de remboursement dépasse celui de trente jours prévus à la loi. Le cas échéant l'ACADEM compte sur la compréhension des étudiants.

Par ailleurs, en le mentionnant lors de la demande de résiliation l'étudiant.e peut choisir de faire don à l'ACADEM de tout ou partie du montant du remboursement prévu et obtenir un reçu fiscal pour ce montant.

5. Paiement

- 5.1. Seuls les paiements en ligne sont acceptés (carte de crédit).
- 5.2. Le paiement pour l'inscription ou le renouvellement d'un cours de 10 séances ou moins doit être fait avant le début du premier cours pour garantir la disponibilité de la place.
- 5.3. Inscription à plus d'un cours.

L'étudiant.e a le choix de faire un seul versement ou deux :

Un seul versement : le paiement au complet doit être fait avant le premier cours;

Deux versements : le premier doit être fait avant le premier cours et le second au 5^e cours.

L'Académie se réserve le droit de résilier les cours de toute personne qui contrevient aux conditions et politiques.

Mise à jour 25 janvier 2022